

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je puis assurer au député que les contrats que j'ai signés au nom du gouvernement seront plus avantageux pour les contribuables canadiens que ceux de nos prédécesseurs avec leurs agences de publicité.

Je tiens également à informer le député que les contrats de publicité ne font pas l'objet d'appels d'offres. Les agences sont rémunérées par rapport au budget total de la campagne publicitaire. C'est ainsi que cela fonctionne. Il n'est pas en notre pouvoir, je pense, de changer un usage en vigueur depuis une centaine d'années. Je puis garantir au député qu'il pourra examiner les contrats que nous avons signés, ainsi que les prochains à venir, pour se convaincre que les contribuables en auront tout à fait pour leur argent, ce qui est l'essentiel, dans le cadre du mandat que le premier ministre m'a confié.

* * *

● (1500)

LE REVENU NATIONAL

L'OBLIGATION DU MINISTÈRE DE RENDRE DES COMPTES

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Pourquoi estime-t-il nécessaire de doter son ministère d'une politique qui aurait pour effet d'intimider les contribuables qui croient avoir lieu de se plaindre de la façon dont ils sont traités par le fisc mais qui, en fait, seront découragés de le faire à cause des mesures que prend le ministre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre du Revenu national): C'est tout le contraire. Tandis que le député et ses collègues gardaient le silence, l'an dernier, des députés de notre parti ont entrepris une tournée à travers le pays pour réclamer que les services de l'impôt respectent les droits des contribuables. C'est toujours notre politique, même si le député est resté silencieux pendant toute cette période.

Ce que j'ai dit est conforme, je crois, à la position que le député a adoptée l'automne dernier. Il a peut-être changé d'avis. Il pensait alors que le gouvernement devait rendre compte le plus possible de ses projets et de ses actions. J'ai dit que je voulais que mon ministère soit tenu de rendre compte, publiquement, de ses activités faisant l'objet d'allégations.

* * *

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LES DÉDUCTIONS FISCALES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Spadina (M. Heap) le vendredi 21 décembre 1984 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

Pourparlers sur le désarmement

LA CHAMBRE DES COMMUNES

NOMINATION DU GREFFIER ADJOINT AU SERVICE DE RECHERCHE

M. le Président: J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui que Mary Anne Griffith a récemment été nommée greffier adjoint au service de recherche de la Chambre des communes par le gouverneur en conseil.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. le Président: Mary Anne Griffith devint membre du personnel de la Chambre des communes en 1970 et œuvra dans plusieurs directions, dont le Service des comptes rendus des comités, les Comités et la législation privée, et les Bureaux du Greffier et de l'Administrateur. Tout récemment, elle occupa le poste de greffier principal de la Direction des recherches pour le Bureau.

[Traduction]

A titre de greffier adjoint au service de recherche, elle continuera de diriger les travaux de ce service dont le mandat comprend la recherche entreprise pour le compte de la présidence, des greffiers et des députés, de même que la publication des documents de procédure et des volumes de jurisprudence. Ce service entend un projet majeur qui comprend la création d'une banque de données sur la procédure et la publication éventuelle d'un nouvel ouvrage détaillé sur la procédure et la pratique parlementaire canadienne.

[Français]

Cette nomination témoigne de l'essor que prend la recherche professionnelle au sein du service à la procédure de la Chambre.

[Traduction]

J'ai appris à bien connaître la nouvelle titulaire du poste de greffier adjoint et cette fois-ci encore la Chambre va bénéficier de services exceptionnels.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES

LES NÉGOCIATIONS BILATÉRALES PROJÉTÉES

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le 8 janvier, après deux jours de délibérations à Genève, le secrétaire d'État américain, M. George Shultz, et le ministre des Affaires étrangères soviétique, M. Andrei Gromyko, ont convenu d'entreprendre une nouvelle série de négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales. Cet accord représente un progrès important dans les relations entre les États-Unis et l'Union soviétique et laisse espérer une réduction du danger de conflit nucléaire. Le processus de négociation ainsi déclenché pourrait avoir des conséquences favorables importantes pour les relations est-ouest et également pour les négociations multilatérales auxquelles le Canada participe directement. Je voudrais